

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03662

Numéro SIREN : 815 321 369

Nom ou dénomination : AB INVESTS

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2018 sous le numéro de dépôt 3064

AB INVESTS

**Société par actions simplifiée
au capital de 200.000 euros**

**Siège social : 7, allée des Bruyères
59320 Radinghem-En-Weppes**

815.321.369 RCS Lille Métropole

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-neuf janvier à 14 heures,

Dans les locaux du siège social,

Les associés de la société AB Invests, société par actions simplifiée au capital de 200.000 €, sise à Radinghem-En-Weppes (59320), 7, allée des Bruyères, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 815.321.369, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au siège social de la société, sur convocation du président.

Sont présents ou représentés :

Madame Anne Blondel	7.000 actions
Monsieur Benoit Blondel	11.000 actions
Madame Claire Blondel	500 actions
Monsieur François Blondel	500 actions
Madame Hélène Blondel	500 actions
Madame Laure Blondel	500 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts composant le capital de la Société.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Christophe Fremeaux, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Madame Hélène Blondel, président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- lettre de démission de Mme Hélène Blondel.

HB AB CB
LB FB BB

Puis le Président déclare que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de Madame Hélène Blondel de ses fonctions de Président et nomination d'un nouveau Président (*première résolution*) ;
- Délégation de pouvoir au président (*deuxième résolution*).

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION LIMINAIRE

Régularisation de l'assemblée

L'assemblée générale des associés, renonce, à titre irrévocable et définitif, à se prévaloir du défaut de convocation et de communication des documents prescrits par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la société relativement à la présente assemblée dans les délais prescrits par ces dispositions et régularise, en tant que de besoin, les résolutions qui seront prises par ladite assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

Nomination d'un nouveau Président

L'assemblée des associés constate la démission de Madame Hélène Blondel de ses fonctions de Président prenant effet ce jour.

Madame Anne Blondel se portant seul candidat aux fonctions de Président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président :

Madame Anne Blondel, née le 11 avril 1965 à Hazebrouck (59190), demeurant à Radinghem-En-Weppes (59320), 7, allée des Bruyères.

Madame Anne Blondel exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Anne Blondel a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

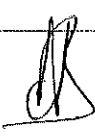
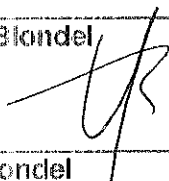
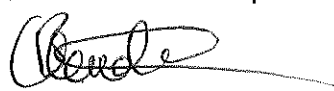
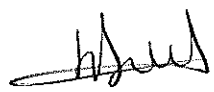
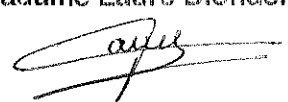
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés de la société.

Paraphes	SIGNATURES
AB	Madame Anne Blondel ¹ 
BB	Monsieur Benoit Blondel 
CB	Madame Claire Blondel 
FB	Monsieur Francois Blondel 
HB	Madame Hélène Blondel 
LB	Madame Laure Blondel 

Bon pour acceptation des fonctions de Président.



¹ Ajouter la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président »